



## Dicorce et conditions d'exercice du droit de visite

Par **valerievalerie**, le **08/12/2008** à **16:11**

1 )rnj ai deux filles de 10 et 8 ans. Je suis divorcée de leur père.rnJe voudrais savoir si il a le droit de faire dormir mes filles avec leur demi frere de 3 ans dans la meme chambre lorsqu il exerce son droit de visite.rn2 )rnDe plus depuis le divorce, il a deménager en province. Il demande au juge que j emmene les filles jusqu a la gare pour qu elles prennent le train en accompagné alors qu il devait venir jusqu a mon domicile (j habite en grande couronne et je mets bien plus d une heure pour arriver jusqu a la gare).rnEst il possible que le juge m'y oblige? sachant que je n ai pas moi meme demenagé et qu il m arrive de travailler les WE (et donc de ne pas pouvoir moi meme les y emmener)rn3)rnComme le trajet est long, il renonce à les prendre les WE, mais demande toutes les petites vacances et ne me laisse que 1/2 des grandes vacances... Y a t il un nombre de jour minimum que le juge doit me laisser?rnMerci de vos reponses